

# SCCUQ @

Octobre 2003 - numéro 26

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - [www.unites.uqam.ca/sccuq](http://www.unites.uqam.ca/sccuq)

25 ans

## dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE  
- Vies et morts  
du mouvement syndical Page 1
- ÉDITORIAUX  
. Le gouvernement libéral  
et l'article 45 Page 3  
. Une loi anti-briseurs de grève Page 4
- À propos de l'article 9.01 Page 5
- Nouvelles de l'Assemblée  
générale du 6 octobre Page 6
- Pensez retraite !! Page 7
- La performance de la caisse  
de retraite des chargées,  
chargés de cours Page 8
- Un renouveau du  
syndicalisme étudiant ? Page 10
- Page de la convention Page 11
- 25 ans - Rappel historique Page 14
- Campagne Recto Verso Page 15
- En bref ... Page 16
- Pour nous rejoindre Page 16

Le SCCUQ@ est publié par le  
Syndicat des chargées et chargés de cours de  
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)  
à l'intention de ses membres  
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,  
Montréal, H3C 3P8  
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)  
Téléphone : (514) 987-3495  
Télécopieur : (514) 987-8475  
Courriel : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)  
Site internet du SCCUQ :  
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>  
Responsable à la vice-présidence à  
l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Vies et morts du mouvement syndical

Le « mouvement ouvrier » a connu bien des trajectoires au cours de son histoire, gagnant peu ou prou de terrain selon les conjonctures et la capacité de mobiliser. Comme tout mouvement social, des périodes d'effervescence ont été suivies de périodes plus longues de stagnation, de replis « stratégiques » ou de reculs. Le principe est assez simple à comprendre, toute action provoque une réaction, toute offensive, une contre-offensive. Et plus on multiplie les cycles, plus on risque d'être victime du ressac. C'est le fameux backlash, que tout mouvement craint. Les syndicalistes et les féministes en sont la proie depuis les années 1980, tandis que d'autres groupes tels les écologistes et les pacifistes semblent avoir été épargnés jusqu'ici.

Est-ce un hasard si les deux mouvements qui se sont attaqués aux fondements mêmes de la société, sont également ceux qui sont davantage malmenés ? Le mouvement syndical porta plusieurs coups à l'édifice du capitalisme, le mouvement féministe à celui du patriarcat. Dans le cas du féminisme, une partie du mouvement — la frange moins radicale correspondant au féminisme égalitaire — fut institutionnalisée, donc légitimée par l'État. C'est la frange plus radicale qui a provoqué le backlash anti-féministe.

En ce qui concerne le mouvement syndical, le plan de match des gouvernements pour les revendications a été tout autre. Par exemple, le milieu des années 1960 est reconnu comme une période de bouillonnement intense où de nombreuses grèves « sauvages » côtoient des actions plus classiques. En 1972, le tout culmine avec la fameuse grève du Front commun (CSN, FTQ, CEQ). Mais il n'y a point, comme ce fut le cas pour le féminisme, « récupération » par l'État des revendications plus réformistes. Le milieu des années 1970 annonce la crise économique et

avec celle-ci, un backlash anti-syndical généralisé. En effet, la crise du capital est attribuée très tôt aux syndicats et au salaire social. La voie est donc pavée pour l'imposition de mesures de contrôle des salaires qui font la vie dure au mouvement syndical et provoquent une de ces nombreuses « morts ».

La crise économique a fini soi-disant par se résorber, sur le dos de milliers de travailleuses et de travailleurs, les marges de profit retrouvant un taux acceptable pour le patronat. Mais les coupures et compressions de tous genres continuent à se multiplier dans les années 1980 et dans leur sillon, les attaques contre le salariat et les syndicats. Ces derniers étant les boucs émissaires tout indiqués pour la dette accumulée, l'inflation et les déficits.

La morosité s'installe dans la société civile et les centrales syndicales perdent de plus en plus de terrain et malheureusement de crédibilité sur l'échiquier politique. Mais dans le même souffle, elles continuent de gagner plusieurs luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renouvellement des conventions collectives ayant été priorisé par la plupart des syndicats membres. Mais ceci s'effectue généralement aux dépens de revendications plus politiques, ce qui est compréhensible, les militantes et militants engouffrant toutes leurs énergies dans la négociation et dans la mobilisation de leurs troupes pour créer un rapport de force.

De mouvement principalement axé sur la lutte ouvrière qu'il était, le syndicalisme a donc fini par éclater en de multiples branches sur le terrain : altermondialisme, internationalisme, lutte pour l'équité salariale, syndicalisme d'affaires, syndicalisme de combat, syndicalisme identitaire (montée des revendications des minorités ethniques et culturelles au sein des syndicats et des centrales), etc. Pour plusieurs membres, le mouvement s'incarne aujourd'hui, dans un militantisme sectionné où de multiples comités alimentent la vie syndicale. À défaut de changer « le monde », on arrive à se sentir utile en changeant quelques choses, petit à petit. La solidarité manifestée par plusieurs militantes syndicales envers les femmes afghanes, en est un exemple patent.

Peut-on dans ces conditions parler encore de mouvement syndical ? S'entendant par là, de mouvement ayant une voix (cohérente) et la volonté de changer la société en profondeur. Qui a la capacité de constituer un rapport de force sur le terrain du politique. Qui possède les moyens et la volonté de dépasser le mandat étroit de représentation des

syndiquées, syndiqués pour devenir le fer de lance d'un projet plus global, d'un projet de société.

Peut-on penser intéresser une base largement dépolitisée et écrasée par l'absence de perspectives plus globales ? Qui a peine et misère à se mobiliser pour conserver ces acquis syndicaux. Doit-on s'écarter d'une conception dite plus corporatiste du syndicalisme ? Qui limite la capacité de collaborer des centrales (sauf de manière très ponctuelle et limitée) et qui fait en sorte que les syndicats locaux se sont repliés sur eux-mêmes. Et au prix de quels efforts le syndicalisme peut-il assumer son rôle de transformation sociale ? Grâce à quelles alliances ?

Lors du dernier congrès de la CSN, en 2002, on nous disait vouloir « chercher, avec les principales organisations syndicales au Québec, les moyens et les lieux à développer pour établir un rapport de force global qui déborde les intérêts corporatistes et institutionnels ». Difficile de voir en ce moment, des signes tangibles de ce projet.

La lettre ouverte du premier ministre à la population québécoise parue dans les journaux le 14 octobre 2003, a fait sursauter les leaders syndicaux. Mais au-delà de la colère exprimée, est-il possible d'envisager une action collective ? Est-il encore possible de contrer la représentation du syndicalisme sur laquelle s'appuie avec démagogie Jean Charest, pour instiguer sa réingénierie de l'État ? Celle qui réduit les syndicats à des groupes d'intérêts, « corporatistes » plaçant leurs intérêts au-dessus des intérêts dits « historiques ».

Le mouvement syndical peut-il renaître une fois de plus et entraîner avec lui les autres composantes de la société attaquées elle aussi par le néo-libéralisme sauvage du gouvernement Charest ? Pour que ce renouveau ait lieu, l'initiative doit venir d'en haut, des dirigeantes et dirigeants de centrales. On peut bien tenter de « redynamiser la vie syndicale » à la base, mais sans leadership syndical et discours commun de la part de toutes les centrales, le mouvement syndical continuera à être atomisé. L'alliage ne prend pas quand il n'y a pas de liant... Des champs d'action doivent tout de suite être dégagés, des alliances forgées, des mots d'ordre lancés. C'est bien plus « qu'à une vaste opération de consultation » que la base syndicale doit se préparer, c'est à une vaste contre-offensive syndicale et politique québécoise.

SUZANNE WALSH  
*Présidente*

### Le gouvernement libéral et l'article 45

Le gouvernement Charest veut modifier la portée de l'article 45 du Code du travail. Il fait ici référence à une revendication insistante du milieu patronal, des administrations municipales et de celles des organismes parapublics comme les hôpitaux. Mais que dit exactement l'article 45.

Cet élément du Code du travail québécois maintient le caractère juridique de l'accréditation syndicale et du contrat de travail dans le cas de changements au niveau du fournisseur de produits et de services.

C'est dans le cas de sous-traitance que cet article prend toute sa valeur. Un employeur qui cède à un sous-contractant une partie de sa production ne se débarrasse pas pour autant de l'accréditation syndicale. Celle-ci est transférée au nouvel employeur, incluant la convention collective.

Le nouvel employeur se trouve donc lié par l'accréditation ou la convention et devient, par le fait même, partie à toute procédure s'y rapportant, au lieu et place de l'employeur précédent peu importe qu'il y ait eu division, fusion ou changement de structure juridique de l'entreprise.

Certains employeurs ont tenté de se soustraire à cette obligation. La Cour suprême du Canada, saisie de cette volonté, a réaffirmé la validité du transfert de l'accréditation syndicale et de la convention collective dans le cas d'un sous-contrat, donc de l'article 45.

Si la situation est à ce point claire, quels sont les intérêts réels du gouvernement libéral de vouloir rouvrir cet épineux dossier ? Pourquoi cherche-t-il à s'ingérer indûment dans le cadre de la relative paix sociale dans ce domaine des relations industrielles ? Dans son allocution d'ouverture de la nouvelle législature de l'Assemblée nationale, le Premier ministre a parlé de réviser « l'article 45 du Code du travail afin de faciliter le recours à la sous-traitance ». Ne voulait-il pas plutôt dire qu'en plus de permettre la privatisation de larges pans des services publics, il permettrait d'abaisser les conditions de travail de celles et ceux qui travaillent, de niveler leurs conditions de travail par le bas ? Puisque la sous-traitance est permise bien qu'elle soit

encadrée, il ne reste que les conditions de travail comme enjeu de cette requête patronale, à laquelle voudrait donner suite le gouvernement.

Ce gouvernement était prêt, disait-il. Mais prêt à quoi ? La « Révolution du bon sens » des conservateurs ontariens a donné plutôt de mauvais résultats. Lorsqu'on connaît les liens idéologiques qui unissent Charest et les dirigeants conservateurs ontariens, le pire est à craindre.

Autre dossier à suivre qui s'ajoute à ceux des garderies, de la reconnaissance syndicale, etc.

Syndicalement, nous aussi devons « être prêts ».

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

### Une loi anti-briseurs de grève

En permettant l'embauche de scabs durant les conflits, le gouvernement fédéral est en partie responsable de la durée de celui-ci.

Au Québec, le recours aux briseurs de grève est illégal depuis presque 25 ans. Le gouvernement a cru bon de légiférer après les durs conflits de Commonwealth Plywood, Robin Hood et United Aircraft. Peu de provinces ont une telle loi. L'Ontario l'a déjà eue, mais elle fut abrogée, en 1995, avec la « Révolution du bon sens » des Conservateurs. La Colombie-Britannique en est la seule autre province.

Il est d'autant plus urgent que le gouvernement fédéral intervienne puisque le Code canadien permet aux patrons de « modifier » les conventions collectives, 81 jours après une demande de conciliation. C'est une incitation au patronat de refuser de négocier, de demander la conciliation.

C'est peut-être légal d'embaucher des scabs, mais ce n'est certainement pas souhaitable si on veut de saines relations de travail. C'est pourquoi le mouvement syndical se mobilise actuellement pour exiger que le gouvernement modifie le Code canadien du travail. Bref, le Code canadien est dépassé. Il n'est plus adapté aux réalités actuelles des relations de travail.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## À PROPOS DE L'ARTICLE 9.01

Dans l'actuelle convention collective, il y a un article qui fait référence à une demande d'avis juridiques. C'est l'article 9.01 qui concerne les personnes chargées de cours en double emploi. Reproduisons-le pour bien comprendre.

*Toute personne chargée de cours occupant, outre les charges de cours qu'elle dispense à l'Université, un emploi à temps complet, ou qui est retraitée alors qu'elle occupait pendant sa vie active un emploi à temps complet, est considérée en situation de double emploi pour les fins d'attribution de charges de cours.*

*Le fait de considérer une personne retraitée en double emploi ne s'appliquera que suite aux avis juridiques demandés conformément à la lettre d'entente « Renouvellement de la convention collective SCCUQ-UQAM - années 2003-2005 ».*

La modification de l'article ajoute une nouveauté à l'ancien article, soit l'inclusion des personnes retraitées d'un emploi à temps complet dans la définition du statut de double emploi.

**La présence d'un ajout à l'article 9.01 vient d'une demande des membres.** Au départ, le Comité de négociation n'en avait pas fait un item dans les problématiques initiales soumises en novembre 2002. Cependant, lors de l'Assemblée générale du 22 novembre 2002, la question de charges de cours obtenues par des retraitées, retraités a été soulevée et les membres présents ont demandé de l'inclure sur la liste des préoccupations syndicales pour le renouvellement de la convention collective. Elle a donc fait partie des problématiques syndicales présentées à la partie patronale le 6 décembre.

À la fin du processus de négociation, le projet d'entente de principe négocié par le Comité de négociation comprenait les éléments de l'actuel article 9.01. Le Comité exécutif a endossé le projet unanimement. Par la suite, l'Assemblée générale des membres a entériné le projet d'entente qui est devenu la présente convention collective.

Certaines, certains voient dans cet ajout une façon de mieux protéger les emplois des chargées, chargés de cours structurels, de ceux en situation de simple emploi. D'autres, par contre, considèrent être victimes de discrimination et demandent donc que cet ajout soit retiré de la convention collective.

Voulant s'assurer de la validité légale de la nouvelle disposition, les deux parties signataires de la convention ont donc pris soin de demander des avis juridiques auprès d'avocats spécialisés. **Les deux parties s'entendaient pour que l'article de la convention ne s'applique que si l'ajout n'enfreint pas la Charte des droits et libertés de la personne ou autres lois.** Donc, que l'article ne soit pas discriminatoire.

Les avis demandés, les avocats pressentis ont émis leur opinion. Bien que les conclusions des avis soient partagées, il ressort que la nouvelle disposition de la convention **pourrait être éventuellement jugée comme ne respectant pas la Charte** et qu'en conséquence, le syndicat serait porteur de l'article discriminatoire.

Les membres du Comité exécutif considèrent toujours que le processus menant à la signature de la convention collective s'est fait dans les règles syndicales, que les propositions ont été discutées et votées en assemblées générales après avoir été soulevées en conseils syndicaux. Le Comité de négociation a abordé sa tâche avec toute la compétence possible et a mené à bien la conclusion de l'entente dans le respect des membres du syndicat. Ce sont aussi des considérations syndicales et démocratiques qui ont fait inscrire dans la lettre d'entente puis dans la convention collective la requête auprès de deux aviseurs juridiques.

**À la suite des avis et en accord avec les représentants de l'Université, les modalités prévues par l'ajout à l'article 9.01 ne s'appliqueront pas et l'ajout sera retiré de la convention collective.**

Le Comité exécutif du SCCUQ ne veut pas, d'aucune façon, que le syndicat puisse être responsable de discrimination potentielle envers certaines, certains de ses membres. La situation est telle qu'il nous semble ni utile ni souhaitable de poursuivre les démarches sur cette question. D'autres avis ne serviraient qu'à alimenter les divergences d'opinion. Pour nous, le débat est devenu une question syndicale, seulement une question syndicale. Laissons à d'autres les débats juridiques.

*Pour le Comité exécutif du SCCUQ*

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

# Nouvelles de l'Assemblée générale du 6 octobre

Plusieurs résolutions ont été adoptées lors de notre dernière assemblée. Voici en résumé les principales d'entre elles.

## Libérations syndicales et remplacements

Des événements survenus au sein de l'équipe syndicale forcent certains réaménagements. Les membres ont accepté les changements suivants :

- Lorraine Interlino, (vice-présidente aux relations intersyndicales) remplacera Jocelyn Chamard à la vice-présidence à la convention collective, durant son congé de formation. Un dépassement de la politique des libérations syndicales et des charges de cours a été exceptionnellement accordé dans le cas de Lorraine Interlino.
- Marie Bouvier (trésorière) et Bernard Dansereau (vice-président à l'information) remplaceront Lorraine Interlino au poste de la vice-présidence aux relations intersyndicales.
- Marcel Bernier (vice-président aux affaires universitaires) remplacera Francine St-Hilaire comme membre du Comité mobilisation-intégration durant le congé de maladie de cette dernière.
- Guy Dufresne (secrétaire-général) se voit octroyer un montant supplémentaire pour le cumul des postes durant la dernière période de négociation.

## Propositions d'allocation des surplus

La trésorière propose d'utiliser certains montants des surplus accumulés. Ces surplus se chiffraient à 78 631 \$ au 31 décembre 2002. Un montant de 31 000 \$ avait été engagé à l'Assemblée générale du 28 avril dernier. Voici les propositions d'affectations des surplus adoptées par les membres :

- 10 000 \$ afin de finaliser le renouvellement du parc informatique ;
- 800 \$ pour l'organisation et la tenue de conférences sur la planification de la retraite ;
- 3 000 \$ pour la production d'un guide syndical d'information à l'intention des chargées, chargés de cours ;
- 800 \$ pour rémunérer des personnes ressources pour la clinique de perfectionnement long au cours de l'exercice 2004 ;
- un maximum de 2 700 \$ pour des repas lors de conseils syndicaux et d'assemblées générales au cours de la session d'automne 2003 ;

- un maximum de 10 000 \$ par année, pour des repas légers lors de conseils syndicaux et d'assemblées générales lorsque des surplus non affectés seront disponibles.

À la suite de ces engagements, le solde est ramené à 30 331 \$.

## Politique électorale

Un avis de motion visant à modifier la procédure électorale a été déposé. Il précise que lorsque plus d'un poste sont disponibles simultanément pour les mêmes mandats, tâches et fonctions et qu'il y a plus d'une candidate, d'un candidat, qu'il y ait des élections au scrutin secret, simultanément, par groupes de postes au lieu de le faire pour chaque poste séparément. La prochaine assemblée aura à trancher cette question.

## Élections

Les personnes suivantes ont été élues :

- Anne Thibault au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances ;
- Sylvie Poirier au Comité de vérification du double emploi. Un poste reste à combler ;
- Richard Labonté au Comité institutionnel aux fins de l'application de la politique contre le harcèlement sexuel. Un poste reste à combler ;
- Samir G. Moukal au Fonds du prêt d'entraide. Un poste reste à combler ;
- Samir G. Moukal au Comité des usagers des bibliothèques ;
- Ivan Constantineau au Comité des usagers de l'informatique ;
- La définition du mandat de la représentante, représentant au Comité de la vie étudiante sera débattue ultérieurement.

## Article 9.01 de la convention collective

Un vote a confirmé la position du Comité exécutif sur l'article 9.01 de l'actuelle convention collective. (Voir l'article en page 4).

## Propositions de solidarité

Enfin, l'Assemblée générale a proposé l'octroi de dons de solidarité à deux organismes :

- 1000 \$ au Syndicat des employées et employés en communication de l'Abitibi-Témiscaminque, employés de Radio-Nord Communication, en grève depuis le 25 octobre 2002 ;
- 1000 \$ au Fonds à la mémoire de Sylvie Samson.

BERNARD DANSEREAU

*Vice-président à l'information*

## PENSEZ RETRAITE !!

### LES AVANTAGES DE COTISER AU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Il est normal, à la veille de la retraite, que l'on s'attarde à sa situation financière et que l'on élabore des scénarios quant à l'âge de la prise de la retraite, quant à l'utilisation de ses revenus versus ses besoins financiers, etc. Tout bon planificateur financier dira, qu'en matière de capital retraite, le temps est le meilleur allié. L'idéal consiste donc à investir le plus tôt possible, c'est-à-dire dès le début de sa carrière professionnelle.

Le régime de retraite des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) est un véhicule d'épargne et de placement, établi en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, par et pour les chargés de cours de l'Université du Québec.

Loin d'avoir la prétention d'affirmer que les rendements du régime de retraite sont et seront toujours des rendements supérieurs, les membres du Comité de retraite estiment que les aspects positifs du régime méritent d'être diffusés et mieux connus des chargées, chargés de cours.

À cette fin, voici quelques questions que tout chargé de cours admissible devrait se poser en vue de décider ou non de participer au régime de retraite des chargées, chargés de cours.

#### ■ Pourquoi devrais-je privilégier le fait de participer au RRCCUQ plutôt qu'à mon régime enregistré d'épargne retraite (REER) ?

L'intérêt immédiat de privilégier la participation au RRCCUQ et de contribuer ensuite à votre REER réside dans la contribution de l'employeur. En effet, pour chaque dollar porté à votre compte, l'employeur y ajoute un dollar. Votre mise de fonds est donc doublée dès le départ. Et comme c'est le cas pour un REER, les cotisations sont déposées et s'accumulent à l'abri de l'impôt.

#### ■ Est-ce que ma participation affecte mes cotisations à un REER ?

Vos cotisations et celles de l'Université sont prises en considération dans la détermination du facteur d'équivalence. Ce facteur sert à établir le montant maximum déductible au titre d'un REER pour l'année subséquente. Conséquemment, vos cotisations et celles de l'employeur viennent réduire votre montant cotisable au titre d'un REER.

#### ■ Est-ce que les rendements du RRCCUQ se comparent au rendement des fonds communs disponibles sur le marché ?

Le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement qui permet au gestionnaire d'investir dans des titres à revenu fixe, des obligations canadiennes, provinciales et corporatives de qualité, des actions canadiennes et étrangères. Elle lui permet de plus de répartir, c'est-à-dire d'investir plus ou moins dans l'une ou l'autre des catégories de titres

mentionnés précédemment, selon que le gestionnaire anticipe une bonne ou mauvaise performance de l'une ou l'autre de ces catégories.

Une comparaison des rendements de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec avec l'étude de la performance des caisses canadiennes effectuée par la Morneau Sobeco, pour la période se terminant le 31 décembre 2002, permet de constater que, sur un horizon de 1 an, les rendements de la caisse de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (2,16 %) sont bien au-dessus de la performance médiane (-5,06 %) des caisses de retraite canadiennes, c'est-à-dire le 50<sup>e</sup> rang sur 100. Les rendements de la caisse sont également supérieurs à la performance médiane (6,09 % versus 4,63 %) sur une période de 5 ans.

#### ■ Rendement de la caisse de retraite du RRCCUQ au 31 décembre 2002 par rapport au marché.

Rang/ Percentile	1 an	3 ans	5 ans
	2,16 %*	2,8 %*	6,09 %*
Médiane			
	-5,06%	1,93%	4,63%

\* Rendement de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours

#### ■ Est-ce que les coûts administratifs du RRCCUQ sont compétitifs ?

Les frais administratifs doivent évidemment être considérés au moment d'investir dans un fonds, car ils viennent réduire directement le rendement obtenu. Depuis 1997, les frais de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours ont été de :

1997	1998	1999	2000	2001	2002
0,91%	0,86%	0,83%	0,83%	0,96%	0,93%

Sur le marché des fonds communs, les frais administratifs annuels, sans compter les frais d'entrée ou de sortie, varient de 1,5 % à plus de 2 % pour certains fonds spécialisés.

#### ■ Y-a-t'il d'autres avantages à contribuer au Régime de retraite des chargées, chargés de cours ?

Le participant qui contribue au régime bénéficie de l'expertise acquise par les membres du Comité de placement. Il n'a pas à connaître les rudiments des placements, suivre les marchés financiers et être à l'affût des mouvements de personnels chez les gestionnaires. Le Comité de placement et le gestionnaire retenu par le régime accomplissent ce travail à sa place.

En résumé, la valeur de la contribution employeur acquise au participant, la diversification au niveau des

placements, les frais administratifs inférieurs à ce que l'on retrouve sur le marché, l'expérience des membres du Comité de placement et un potentiel de rendement intéressant sont, nous croyons, autant de bonnes raisons pour contribuer et laisser fructifier vos fonds dans le Régime de retraite des chargées, chargés de cours de l'Université du Québec.

Si vous désirez des informations supplémentaires, la direction du régime se fera un plaisir d'y donner suite.

**Direction du régime de retraite  
des chargées, chargés de cours  
Jean Drouin, directeur**

**Téléphone : 418-657-4327**

**Télécopieur : 418-657-2132**

**Courriel : rrcuq@uquebec.ca**

**Site web : <http://www.uquebec.ca/rrcc/>**

## La performance de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours

Les rendements exceptionnels que les investisseurs ont connus au cours des années 1990 sont maintenant bel et bien derrière nous et font plutôt place, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, à des rendements plutôt faibles et très souvent négatifs. Les difficultés des marchés boursiers ont donc grandement affecté les rendements des caisses de retraite. Il suffit de penser aux événements du 11 septembre 2001, aux différents scandales financiers survenus aux États-Unis, à l'économie nord-américaine qui tourne au ralenti et à la récente guerre en Irak pour comprendre l'ampleur du phénomène.

Cependant, la caisse du Régime de retraite des chargées, chargés de cours, malgré les circonstances défavorables, a su traverser ces périodes en maintenant une performance supérieure à bien d'autres caisses de retraite. La vigilance des membres du Comité de retraite attentifs à la politique de placement ainsi que le changement récent de gestionnaire sont, sans aucun doute, des éléments qui ont été déterminants.

Pour l'année 2002, malgré les marchés financiers à la baisse, le rendement de la caisse a été de 2,16%. Si l'on compare ce rendement aux enquêtes sur les rendements des fonds communs effectués par les firmes AON (médiane -4,4%) et Morneau Sobeco (médiane -5,06%) pour l'année se terminant le 31 décembre 2002, le rendement de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours se retrouve dans le premier quartile.

Pour apprécier la performance de la caisse de retraite, il faut comparer son rendement avec celui d'autres caisses en fonds diversifiés.

<b>Rendements au 31-12-2002</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>
Notre caisse	2,16%	2,81%	6,87%
Médiane des fonds diversifiés (Morneau, Sobeco)	-5,06%	1,93%	4,63%

La comparaison de la performance de la caisse de retraite des chargées, chargés de cours avec la médiane des fonds diversifiés, établie par la firme Morneau Sobeco, nous permet de constater que les rendements obtenus par les participants pour des périodes de 1 an, 3 ans et 5 ans sont tous supérieurs. Les données de la firme Morneau Sobeco permettent de faire la comparaison avec 45 gestionnaires de fonds communs, et ce, en date du 31 décembre 2002.

De plus, une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs au 31 décembre 2002 et au 31 août 2003, en regard des indices du marché, est présentée au tableau suivant.

<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>DU 31 DÉCEMBRE 2001 AU 31 DÉCEMBRE 2002</b>		<b>DU 31 DÉCEMBRE 2002 AU 31 AOÛT 2003</b>	
	<b>INDICE</b>	<b>GESTIONNAIRE</b>	<b>INDICE</b>	<b>GESTIONNAIRE</b>
Bons du trésor	2,50%	2,40%	2%	2,20%
Obligations	8,70%	9,50%	3,50%	4,20%
Actions canadiennes	-12,40%	-3,30%	15%	20,10%
Actions étrangères	-20,50%	-17,30%	1,50%	6,50%

*(Rendement de la caisse du 31 décembre 2002 au 31 août 2003 : 10,15% )*

Ces chiffres démontrent bien la bonne performance du gestionnaire comparativement à l'indice.

L'année 2003 a débuté sur une note plutôt pessimiste pour les marchés boursiers, mais le deuxième trimestre a démontré des signes encourageants de reprise avec des rendements intéressants. Cependant, les caisses de retraite devront tout de même demeurer très vigilantes.

Selon notre gestionnaire ainsi que selon d'autres experts, il faut plutôt entrevoir l'avenir avec des taux plus stables qui pourraient être de l'ordre de 5 % au niveau du marché obligataire et de 8 % au niveau des actions.

TEXTE PRÉPARÉ PAR LA DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS.

Documents soumis par Louise Lessard, représentante au Comité de retraite des chargées et chargés de cours

# UN RENOUVEAU

La question de la participation à la vie syndicale fait l'objet de nombreux débats dans les rangs syndicaux. Le congrès de la CSN, au printemps 2002, lançait un message en ce sens. Les membres devaient s'interroger sur nos pratiques syndicales, notamment la formation,

Actuellement, dans certaines universités québécoises, principalement à l'UQAM et à Laval, les auxiliaires d'enseignement cherchent à se doter d'une organisation de type syndical. Ce sont nos auxiliaires d'enseignement, nos démonstratrices, nos démonstrateurs, nos

démonstrateurs, nos monitrices, nos moniteurs et d'autres dont les tâches sont essentielles au bon déroulement de nos cours. Parmi leurs revendications se retrouvent évidemment la question salariale. Mais d'autres aspects de leur travail doivent recevoir une attention spéciale : l'amélioration des conditions de travail, le lien d'emploi et la propriété intellectuelle. Avec la hausse de la moyenne cible,

## UNIVERSITÉ MCGILL

**Les membres de l'Association des étudiant-es diplômé-e-s employé-e-s de l'Université McGill, sont affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).**

**Ce syndicat regroupe quelque 900 membres. Ce sont des auxiliaires d'enseignement et des démonstrateurs qui mènent des conférences, corrigent des examens et des travaux de session, aident dans les laboratoires, etc.**

**En avril dernier, le syndicat a déclenché une grève pour l'obtention d'une convention collective dont le salaire était l'enjeu principal. L'arrêt de travail s'est conclu après l'acceptation par les deux parties de la recommandation de la conciliatrice du ministère du Travail comprenant une substantielle hausse salariale.**

l'information et la mobilisation. À la FNEEQ, lors du dernier congrès, les militantes, militants s'engagent dans cette voie et proposent la tenue d'un colloque à l'automne 2004.

Pour ce faire, une enquête devrait être entreprise auprès des membres afin d'identifier les besoins, les attentes, les facteurs limitant la participation à la vie syndicale, les perceptions du travail de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil central. Au cœur de ce questionnaire ; la relève syndicale.



Dans plusieurs secteurs au Québec, des étudiantes, étudiants forment de nouveaux syndicats. D'autres s'insèrent dans ceux qui existent déjà.

Nous présentons donc, dans ce numéro, quelques expériences qui vont en ce sens.

les enseignantes, enseignants feront de plus en plus appel à des étudiantes, étudiants pour des aspects particuliers des cours, dont évidemment la correction des travaux et examens.

Pour ces étudiantes et étudiants, un constat s'impose : les heures de travail rémunérées sont, dans

## NOTES HISTORIQUES DE LA SYNDICALISATION DES TEACHING ASSISTANTS AU CANADA

Les assistantes, assistants de recherche du Québec ne sont pas les premiers à avoir vu dans la syndicalisation une possibilité d'améliorer leurs conditions. Le syndicat des *Teaching Assistants* de l'Université de Toronto a été le premier syndicat à être reconnu en Amérique du Nord et ce dès 1973. La nécessité de se doter d'une organisation syndicale survient après que l'Université ait refusé de négocier une augmentation salariale comme elle l'avait fait pour les autres titulaires de tâches académiques. La syndicalisation mit fin à l'arbitraire dans les échelles salariales. Il y avait quelque 444 types de rémunération sur le campus.

Puis, le processus enclenché à Toronto s'étend rapidement à d'autres universités de la province ontarienne : York puis Ryerson, Lakehead, suivi de Trent. Le mouvement déborde ensuite vers l'Université du Manitoba puis celles de Dalhousie (Halifax), Simon Fraser, de Colombie-Britannique, de Calgary, de Regina, de Saskatchewan, etc.

Aujourd'hui, il y a des syndicats de *Teaching Assistants* dans plus d'une vingtaine d'universités canadiennes.



# DU SYNDICALISME ÉTUDIANT ?

bien des cas, loin de représenter les heures réellement travaillées. Le respect du contrat de travail s'impose et seule une organisation syndicale pourrait réussir à assurer un minimum de respect.

Le lien d'emploi est une autre question majeure. Les contrats de recherche s'étalent souvent sur un ou plusieurs mois de travail, les contrats d'assistance n'offrant que peu d'heures par semaine. Bien souvent ces emplois sont insuffisants pour assurer un revenu décent. Une forme de liste d'embauche, d'ancienneté, ne réglerait pas tous les problèmes, mais apporterait un début de solution. Le débat qui a cours à l'Université depuis plusieurs mois sur la propriété intellectuelle et dont la Commission des études a récemment été saisie, devrait être élargi aux chercheurs étudiants pour que ceux-ci ne soient pas spoliés des fruits de leurs recherches.

## DES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS SYNDIQUÉS AU SEUQAM

Il existe déjà un syndicat composé d'étudiantes, d'étudiants sur le campus. Ceux-ci sont associés à l'exécution, à l'encadrement ou à la surveillance d'une ou des activités sportives au Centre sportif : moniteur-conseil, moniteur, sauveteur, etc. Ils forment le Syndicat des employées, employés du Centre sportif de l'UQAM (SECS), section locale 1294-1, inséré à l'intérieur du SEUQAM, Syndicat canadien de la fonction publique. Leur convention collective expire en mai 2004.

À l'UQAM, un processus de syndicalisation est en cours tel que mentionné plus haut. C'est la preuve que le renouvellement des organisations syndicales passe aussi par l'implication des jeunes militantes et militants.

BERNARD DANSEREAU  
*Vice-président à l'information*

## DESCARIES & COMPLICES

Dans le merveilleux monde des communications, tout n'est pas rose (avec bien sûr une marge d'erreur de 3,1 % 19 fois sur 20). Qui parmi nous n'a jamais été sollicité par des appels de maisons de sondages ? CROP, Ipsos-Reid, Léger Marketing, Cossette Communication, etc. envahissent soir après soir, les ondes téléphoniques. Derrière les multiples questions qu'on nous pose, se retrouvent des travailleuses et des travailleurs qui doivent les poser, écouter les réponses et souvent les refus, parfois même des invectives. Ce sont majoritairement de jeunes travailleuses, travailleurs qui occupent ces emplois, le plus souvent qu'autrement précaires.

Dans une de ces boîtes, *Descaries & Complices*, certains d'entre eux ont tenté l'aventure de former un syndicat. Cette entreprise, où l'on compte environ 80 % de jeunes, offre des conditions de travail difficiles où règnent le favoritisme, les bas salaires, la sous-traitance et l'absence de respect envers l'ancienneté. Malgré un taux de roulement élevé, plusieurs employés possèdent une expérience de travail de quelques années.

En février 2002, la CSN y entreprend une campagne de syndicalisation à la demande des militantes, militants. Secrètement et rapidement une majorité des 125 employées, employés signent la carte d'adhésion syndicale et une requête en accréditation est déposée au Tribunal du travail. L'employeur, pris par surprise, réagit par une campagne de dénigrement. Trop peu, trop tard. En avril, l'accréditation syndicale est obtenue. Le plus difficile reste à faire, soit négocier une première convention collective face à un employeur qui utilise des manœuvres d'intimidation, de suspension et d'embauche continuelle de nouveaux employés.

Voici les quatre principales revendications :

- abolition de la sous-traitance ;
- ajustement salarial en fonction de l'ancienneté ;
- reconnaissance de l'ancienneté ;
- abolition du favoritisme.

# Page de la convention

## **Vous demandez des EQE ? Vos papiers !**

Saviez-vous que la nouvelle convention collective comporte des changements substantiels en ce qui concerne les exigences de qualification pour l'enseignement, communément appelées les EQE ?

Les changements n'apparaissent pas à la première étape du processus de reconnaissance des EQE. Comme à chaque année, vous recevrez par courrier, avant le 9 mars 2004, une copie des exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par votre département ou par votre faculté. Cet envoi comprendra aussi la liste des cours de la banque du département et, si possible, du programme. Et si vous souhaitez que le département vous reconnaisse des EQE, vous devrez déposer, comme par les années passées, une demande au département ou à la faculté concernés et faire valoir vos qualifications.

La date d'échéance du dépôt des demandes reste la même et est inscrite dans la convention : avant le 23 mars. Le 23 mars, c'est trop tard.

L'important à retenir à ce stade de votre démarche, c'est la qualité du dossier que vous déposez au département ou à la faculté et la rédaction de votre curriculum vitae, qui devra refléter fidèlement votre expérience et vos qualifications. Ne prenez pas pour acquis que le département ou la faculté connaît vos capacités et toutes vos compétences ! Il faut y songer dès maintenant et ne pas attendre à la dernière minute, car les échéances sont très courtes.

Les dispositions nouvelles apparaissent surtout à l'étape du comité de révision professionnel des exigences de qualification pour l'enseignement. Dorénavant, la représentante ou le représentant de l'assemblée départementale devra être un membre n'ayant pas participé à la décision qui fait l'objet de la révision (7.13).

**7.13** [...]

**- une représentante, un représentant de l'assemblée départementale n'ayant pas participé à l'analyse des exigences de qualification pour le ou les cours faisant l'objet de la demande de révision ;**

[...]

Par le passé, la personne chargée de cours ne pouvait pas se présenter devant le comité de révision pour illustrer ses compétences. Maintenant, c'est possible. La convention collective dit que le comité de révision professionnel doit entendre la personne chargée de cours lorsqu'elle le demande (7.14).

**7.14** [...]

**Le comité de révision professionnel doit entendre la personne chargée de cours lorsqu'elle le demande.**

En février, le syndicat mettra à la disposition des membres une clinique pour la préparation des demandes d'EQE. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer avec le Comité des agentes, agents des relations de travail (CAART).

MARIE-CLAUDE AUDET (poste 2789)

YVETTE PODKHLEBNIK (poste 4886)

GORDON LEFEBVRE (poste 3536)

# 25 ans RAPPEL HISTORIQUE

## 1978-2003 : le SCCUQ a 25 ans

En 1995, le gouvernement du Québec confiait à la Commission des États généraux sur l'éducation le mandat de connaître les besoins et les attentes de la population en matière d'éducation. Elle devait donc organiser des rencontres à travers le territoire québécois pour saisir le pouls de la population. Le SCCUQ présente donc son mémoire le 29 mai 1995, dont nous publions ici de larges extraits.

**BERNARD DANSEREAU**

*Vice-président à l'information*

## Profession : chargée, chargé de cours

Texte préparé par Denis Aubin et Jean-François Beaudet

Les chargées, chargés de cours ont fait les manchettes, il y a quelques mois, après les déclarations remarquées du ministre Garon sur les universités. Les chargés de cours y apparaissaient alors un peu comme un « problème » du monde universitaire tant par leur nombre que par la multiplicité de leurs lieux d'enseignement. Certains ont pu y lire un portrait passéiste de ce que, peut-être, nous avons été dans les années 70, d'autres y ont vu une caricature un peu trop réelle, correspondant à leur invivable précarité. Or, le portrait type de la chargée de cours, du chargé de cours n'existe pas et cette perception ne peut être que réductrice.

Tout au plus pouvons-nous distinguer clairement deux catégories d'enseignantes chargées de cours, d'enseignants chargés de cours. Le phénomène de l'enseignante, l'enseignant extirpé de son milieu professionnel de travail pour dispenser, régulièrement ou non, un ou des cours essentiellement liés à son expertise, existe et continuera d'exister. Cette catégorie d'enseignants que, dans le langage syndical, nous appelons les chargées, chargés de cours en double emploi a et aura toujours sa raison d'être : maintenir une adéquation cohérente entre la matière à enseigner et le milieu de travail avec lequel l'étudiant aura éventuellement à composer.

Une deuxième catégorie de chargées, chargés de cours s'est développée, parallèlement, jusqu'à constituer la majorité de ce corps enseignant, connu sous l'appellation syndicale de chargées, chargés de cours en simple emploi ou chargées, chargés de cours

structuraux, à défaut d'une nouvelle dénomination qui, tôt ou tard, devra s'imposer.

Ces enseignantes et ces enseignants ont choisi et continuent de privilégier l'enseignement universitaire comme seule et unique profession. Par choix et par amour, un amour souvent exclusif et durable qui les aura conduit à l'UQAM pour y rester, pour s'y intégrer, cette université à laquelle ils s'identifient envers et contre la précarité de leurs conditions de travail, envers et contre leurs conditions de vie.

Ces enseignantes et ces enseignants, précaires dans le statut mais permanents dans les faits de leur présence soutenue et de leur implication, sont en réalité des profs, mais sans le titre, ces professeures, professeurs voués à leur enseignement que le ministre de l'Éducation appelle de tous ses vœux, qui aiment enseigner, soucieux d'une irréprochable qualité de l'enseignement au premier cycle. Voilà l'image qui correspond à la chargée de cours, au chargé de cours des années 90, c'est-à-dire une enseignante, un enseignant à part entière, résolument impliqué dans son université et dans son milieu propre d'enseignement, envers un statut qui ne rend pas justice à sa tâche réelle et à sa responsabilité : la formation complète des étudiantes et des étudiants aux études supérieures du premier cycle.

Qu'on se le tienne pour dit: les chargées, chargés de cours ne sont pas des itinérants qui se promènent avec leurs cours dans leur valise et qui repartent chez eux quand c'est fini. [...]

Génération sacrifiée de l'enseignement, les chargées, chargés de cours manquent d'argent, manquent de locaux, manquent de ressources pédagogiques adéquates, n'ayant accès ni aux fonds de recherche institutionnels, ni aux programmes d'aide à la publication : elles, ils enseignent, c'est leur profession. Et parce que leur salaire constitue une injustice historique, les chargés de cours doivent cumuler quantité de cours, et parfois dans plus d'un département, pour s'assurer d'un salaire au seuil de la décence. En faire autant pour si peu, pas étonnant qu'on nous prenne pour des valises.

Faute de conditions de travail adéquates, il nous faut chaque jour faire preuve d'imagination, cette imagination qui fait de nous des professionnelles, professionnels dynamiques, souples et créatifs, qui contribuent au rayonnement de l'enseignement et, pour beaucoup sans doute, à l'équilibre des budgets, en plus de permettre à l'autre corps enseignant de se consacrer davantage à des recherches de pointe qui, de quelque manière, contribuent à l'avancement de la société.



La présence marquée des chargées, chargés de cours à l'UQAM, qui dispensent désormais 62 % des cours au premier cycle, aura sans doute permis le maintien d'une réelle accessibilité de la population aux études universitaires. L'UQAM a justement été créée dans cette perspective d'accessibilité aux études universitaires. Comme université publique, elle a une mission particulière en ce sens. La présence des chargés de cours à l'UQAM est donc intimement liée à la mission fondamentale de l'université où ils enseignent. [...]

Si l'Université n'a pu se passer des chargées, chargés de cours pour établir une base à sa croissance dans un contexte de démocratisation de l'enseignement supérieur, elle ne pouvait, plus longtemps, ignorer, non plus que marginaliser, ce bassin de compétences et d'expertises, sans affecter à long terme la cohérence et la qualité de l'enseignement.

On comprend bien l'impact de cette réalité sur l'enseignement universitaire : la majorité des cours est donnée par des enseignantes et des enseignants que le statut d'emploi place dans une situation de relative extériorité par rapport à l'institution où ils travaillent, et par rapport aux lieux de décision en matière pédagogique. Si l'on ajoute à cette réalité celle des professeurs, professeurs, qui sont poussés par toutes sortes de facteurs à s'intéresser davantage à la recherche et à l'enseignement aux deuxième et troisième cycles,

on comprend l'importance d'agir pour consolider la pédagogie universitaire.



C'est donc dans ce contexte qu'est apparue, aux yeux des premiers concernés, les chargées, chargés de cours, la nécessité d'innover, la nécessité d'inventer, en y associant la direction de l'UQAM, le concept d'intégration des chargés de cours.

Le processus d'intégration exprime un choix fondamental auquel souscrit la direction de l'Université : celui d'impliquer et d'associer ses chargées, chargés de cours à la mission Enseignement et de les considérer à part entière dans la conception, le développement et l'amélioration de la qualité de son enseignement.

En vue d'atteindre ce double objectif de reconnaissance de la contribution des chargées, chargés de cours et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, un fonds a été créé et une double structure d'interaction mise sur pied, dès 1990 : le Comité de liaison institutionnel (chargées, chargés de cours/direction) chargé de coordonner l'opération générale et de recevoir des projets d'intégration de toutes sortes, acheminés par les Comités de liaison locaux (chargées, chargés de cours/professeures, professeurs) formés dans chacun des départements.

Au terme de cinq années d'expérimentation, des centaines de projets ont été imaginés, approuvés et réalisés par les chargées, chargés de cours :

- qu'il s'agisse de travailler à la refonte des programmes, à l'harmonisation des méthodes pédagogiques, des contenus et des évaluations de cours ;

- qu'il s'agisse d'organiser des comités de support à l'encadrement afin de contrer le décrochage scolaire ou d'assurer un meilleur suivi des étudiantes, étudiants en difficulté d'apprentissage ;

- qu'il s'agisse de réaliser de nouveaux outils de référence et créer du matériel pédagogique à la fine pointe des technologies actuelles, ou d'innover en matière d'expérimentation pédagogique ;

- qu'il s'agisse de tables de concertation réunissant les deux corps enseignants, de colloques et de mises en commun des ressources pour assurer une meilleure coordination des enseignements ; de participation impliquée des chargées, chargés de cours à toutes les instances locales et institutionnelles où se discute l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Quantité de travaux sont quotidiennement mis en oeuvre et réalisés par les chargées, chargés de cours qui, en sus de leur prestation de cours, s'impliquent et vont continuer de s'impliquer à l'UQAM. Certes, on aura sans doute extrapolé déjà que l'intégration n'est pas une accumulation exhaustive de projets, ne se résout pas en une formulation simple. Il s'agit de la première étape d'un processus complexe, interactif, qui implique que les chargés de cours soient considérés comme des enseignantes et des enseignants à part entière, dont le rôle, l'expertise et le savoir, à l'UQAM, sont d'importance, et qu'elles, qu'ils participent sans doute de cette différence qui fait véritablement de l'Université un milieu de recherche, d'innovation et, sans nul doute, de formation de qualité de ses étudiantes, étudiants.



[...] Ce processus d'intégration est maintenant irréversible. L'expérience que nous avons vécue en ce sens depuis 90 met en évidence la pertinence de la démarche entreprise. Nous voulons être partie intégrante de la transformation de l'Université, vers un meilleur partage du travail et la prise en compte de l'immense réservoir de possibilités, d'expertises et de compétences qu'offrent les chargées, chargés de cours.

Au moment même où la société et les organisations syndicales poursuivent des réflexions sur le travail et son organisation, le développement, chez nous, du processus d'intégration constitue un premier jalon dans le sens de l'évolution de nouvelles formes organisationnelles, mieux adaptées aux défis qui, déjà, nous attendent pour le prochain siècle.

Les États généraux sur l'éducation auront constitué une belle occasion de faire connaître cette expérience d'intégration en dehors de notre université parce que nous croyons qu'elle ouvre des voies de solution à divers problèmes de nature pédagogique que rencontrent aujourd'hui les universités québécoises. Cette expérience permet aussi d'entrevoir des issues possibles aux problèmes engendrés par la crise des finances publiques qui affecte aussi les universités. Il est donc plausible dans ce contexte d'envisager une utilisation maximale de la ressource chargées, chargés de cours, en matière non seulement d'enseignement et d'encadrement, mais aussi dans la réalisation de tâches administratives, de services aux collectivités, de production de matériel pédagogique, de conception de cours pour différents supports informatiques, etc.

[...] L'Université se trouve donc à la croisée des chemins. Elle n'a plus les moyens d'engager autant de professeurs, professeurs réguliers et doit prendre, dès maintenant, le virage d'une complète reconnaissance de ses chargées, chargés de cours à l'emploi, dans une stratégie d'intégration qui permettra à l'université d'accomplir sa performance académique et de répondre au besoin d'encadrement des étudiantes, étudiants.

Certes, la conjoncture appelle au changement. L'Université peut faire en sorte que nous ne soyons plus ces itinérantes, itinérants de l'éducation, ces professeurs, professeurs sans titre qui ne sont ni tout à fait dedans, ni tout à fait dehors et qui brûlent d'appartenir davantage à leur institution.

## Un mot de solidarité

À l'automne dernier l'Assemblée générale a autorisé, lors de l'adoption du budget 2003, un montant de 20 000 \$ en dons de solidarité. En date de la mise « sous presse » du dernier numéro du SCCUQ@ une somme de 17 450 \$ a déjà été octroyée.

Les montants ont été distribués de la façon suivante	
Bourses à l'interne (UQAM)	5 000 \$
Syndicats en conflit	7 600 \$
Groupes communautaires	4 700 \$
International	150 \$
	<b>17 450 \$</b>
Les principaux bénéficiaires de ces dons à l'interne	
Bourse SCCUQ - Laurie-Girouard	2 500 \$
EUMC-UQAM	1 500 \$
Fonds à la mémoire de Sylvie Samson	1 000 \$
	<b>5 000 \$</b>
Syndicats	
de Cargill	2 000 \$
de TELUQ	2 000 \$
de Radio-Nord	1 500 \$
de Mines Noranda	1 000 \$
de Holiday Inn	1 000 \$
de UdeM	100 \$
	<b>7 600 \$</b>
Groupes communautaires	
Au bas de l'échelle	1 000 \$
La rue des femmes de Montréal	1 000 \$
Mouvement contre le viol et l'inceste	500 \$
Regroupement maison d'hébergement femmes	500 \$
Alternatives	500 \$
TROVEP	500 \$
	<b>4 000 \$</b>
Total des autres dons de 100 \$ et moins	850 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>17 450 \$</b>

# Campagne Recto Verso

## Utiliser les deux côtés, c'est futé !

Durant l'hiver 2003, des étudiantes, étudiants des universités Concordia et McGill ont rencontré les directeurs d'achats des universités UQAM, McGill et Concordia. Cette rencontre avait pour but d'instaurer une politique d'achat à l'intérieur du Regroupement des Gestionnaires d'Approvisionnement des Universités Québécoises (RGAUQ), qui achète du papier en gros pour 18 universités québécoises. En vertu de cette politique, les universités s'engageraient à acheter en majorité du papier à contenu recyclable et recyclé. Lors de cette réunion, les directeurs ont expliqué que la « demande » en papier guidait leurs achats. « Les consommateurs » de chacune des universités devaient demander du papier recyclé afin que les directeurs modifient leurs achats.

Par la suite, l'Université de Montréal et l'UQAM ont joint la partie et la campagne Recto Verso a vu le jour. Cette campagne vise la réduction de la consommation de papier dans les universités, et l'utilisation de papier recyclé par celles-ci.

La campagne Recto Verso se déroule actuellement à travers plusieurs universités du Québec ; les résultats seront dévoilés le 13 novembre lors d'une conférence avec les directeurs du RGAUQ. Nous étions aussi présents au Congrès forestier du 20 au 28 septembre 2003 ainsi qu'à la Conférence Nationale sur les Campus Durables du 2 au 5 octobre 2003.

Une pétition circule actuellement, ne la laissez pas passer sans l'appuyer !

La demande suivante est faite aux enseignantes et enseignants :

à l'UQAM, nous consommons annuellement environ 62 millions de feuilles de papier. Ainsi, nous apprécierions :

- que vous permettiez et encouragiez les travaux étudiants et les examens remis en format recto verso en le mentionnant dans le plan de cours distribué en début de session ;

- que vous imprimiez vos plans de cours, notes de cours et autres documents institutionnels et académiques en format recto verso.

Par ce geste simple, vous contribuerez à réduire significativement la quantité de papier consommée par l'université... et le poids des travaux étudiants que vous aurez à transporter en fin de session !

Merci de votre collaboration.

**Responsables de la campagne à l'UQAM :**  
ÉMILIE THULLIER ET VÉRONIQUE BISAILLON  
<uqam@recto-verso.ca>  
SOURCE : [http://www.recto-verso.ca/index\\_fr.html](http://www.recto-verso.ca/index_fr.html)

## Préparons notre retraite

Le SCCUQ, en collaboration avec la Caisse d'économie Desjardins de la culture, organise deux sessions d'information pour la planification de la retraite.

Puisqu'il n'y a que 25 places disponibles pour chacune des rencontres, nous vous demandons de confirmer votre présence au Syndicat, soit par courrier, par courriel ou par téléphone.

Ces rencontres se tiendront à la Salle des boiseries, les :

**19 novembre de 18 h à 21 h**

**27 novembre de 13 h à 16 h**

Un petit goûter sera servi

MARIE BOUVIER  
Trésorière

# En bref...

## 20 ANS DE SYNDICALISME POUR LES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS DU SAGUENAY ET DE TROIS-RIVIÈRES

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi (SCCCUQAC) a été accrédité en 1983 et s'est affilié aussitôt à la FNEEQ. Il a signé sa première convention collective deux ans plus tard. Le SCCCUQAC célèbre donc, cette année, son vingtième anniversaire. Nous y serons.

À l'Université du Québec à Trois-Rivières, c'est aussi en 1983 que le Syndicat des chargées, chargés de cours a reçu son accréditation. Le 18 novembre 1983, la section locale 2661 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) devenait officiellement le représentant des chargés de cours de l'UQTR et comme, à Chicoutimi, signait sa première convention collective deux ans plus tard.



## NÉGOCIATIONS DANS LES CÉGEPS

Les enseignantes et enseignants des Cégeps sont en négociation depuis plusieurs mois. Leur convention est arrivée à échéance depuis juin 2002. De plus, les négociations dans le dossier de l'équité salariale traînent en longueur.

Ce ne sont pas les seuls éléments en litige. Le financement du réseau semble être dans la mire du gouvernement, alors que des pressions accrues se font sentir, pressions accentuées par un contexte de baisse des effectifs étudiants, particulièrement dans les régions.



## ÉLECTION AU CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Lors de la dernière assemblée générale, les membres ont élu Véronique de Sève au poste de 1<sup>re</sup> vice-présidente du CCMM. Éducatrice à Laval, elle remplace Mireille Bénard. Celle-ci, vice-présidente depuis 1995 a choisi de se joindre à l'équipe de salariées, salariés de la CSN.

## À BABORD ! REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

Cet automne est apparue sur les rayons des libraires et dépositaires de revues une nouvelle revue : *À Babord ! Revue sociale et politique*. Dans les faits, c'est *Espaces Possibles* qui change de peau. Mais les objectifs demeurent les mêmes : travailler à la reconstruction de vastes solidarités, favoriser le mouvement et la rupture vis-à-vis du consensus néolibéral et promouvoir l'idée d'apprendre à faire de la politique autrement. La revue se veut indépendante, mais se situe dans la mouvance idéologique de l'UFP.



Les rédacteurs posent des questions : « La gauche politique, les syndicats, les groupes communautaires, les différents mouvements sociaux, sauront-ils — au-delà de leur traditionnelle rhétorique en la matière — coaliser leurs forces ? Auront-ils la capacité de favoriser la solidarité la plus large, une solidarité non seulement de façade et pensée par le haut, mais s'enracinant à la base dans des luttes à la fois démocratiques, plurielles et communes ? » À suivre...



## PLUSIEURS SYNDICATS DE CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS EN NÉGOCIATION

Quelques syndicats de chargées, chargés de cours sont actuellement en négociation pour le renouvellement de leur convention collective. C'est le cas pour les syndicats du réseau UQ en Outaouais, à Rimouski, à Chicoutimi, en Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'à la Téléq. À l'Université Laval, le syndicat vise un important rattrapage salarial. Les chargés de cours de l'Université de Montréal ont pour leur part opté pour la négociation continue, espérant faire des gains au niveau de la retraite et des primes de départ.

Les syndicats du réseau UQ revendiquent une plus grande reconnaissance de la contribution et de l'expérience des chargées, chargés de cours. Ils réclament aussi un traitement identique à celui des autres membres du personnel des universités, soit une équité de rémunération, des conditions d'enseignement et des avantages sociaux.

## LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

### LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONNIQUES

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

<b>Comité exécutif</b>	
Suzanne Walsh, présidente	6644#
Jocelyn Chamard, en congé de formation	
Lorraine Interlino, vice-présidence à la convention collective par intérim	3180#
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorerie et v.-p. aux relations intersyndicales par intérim	3050#
Guy Dufresne, secrétaire général	2793#
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	2793#
et vice-présidence aux relations intersyndicales par intérim	
<b>Comité des agentes et agents de relations de travail</b>	
Marie-Claude Audet	2789#
Gordon Lefebvre	3536#
Yvette Podkhlebnik	4886#
<b>Comité mobilisation-intégration</b>	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
<b>Secrétariat</b>	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#



Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : [sccuq@uqam.ca](mailto:sccuq@uqam.ca)

### **GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT OU NOUVELLE ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

Nom : .....

Prénom : .....

DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ

.....

Adresse de courrier électronique :

.....